

Délibération n°D20240057

Rapporteur : Marie-Lise POTRON

Service : Education et Citoyenneté  
Secrétaire de séance : Fabien RUET

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-SEPT JUIN, à 16 heures 30**, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 22, 23, 24, 25, 24, 23, 22, à la salle Cyrano, rue du Bois Sacré, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 20/06/2024.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE (1), Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Christophe DAVID-BORDIER (2), Joaquina WEINBERG (3), Alain BANQUET, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT (4), Joël KERDRAON (5), Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Joëlle ISUS, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

<b>ABSENTS EXCUSÉS</b> : Josie BAYLE	a donné délégation à	Éric PROLA
Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
Christian BORDENAVE	a donné délégation à	Laurence ROUAN
Florence MALGAT	a donné délégation à	Farida MOUHOUBI
Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Mickaël DESTOMBES
Corinne GONDONNEAU	a donné délégation à	Gérald TRAPY
Jean-Claude REY	a donné délégation à	Alain BANQUET
Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Christine FRANCOIS
Christophe DAVID-BORDIER	a donné délégation à	Marie-Lise POTRON
Joaquina WEINBERG	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI

**ABSENTS** : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

- (1) Départ au dossier n°10 « Décision modificative n°1 (Budget supplémentaire) – Exercice 2024 ».
- (2) Départ au dossier n°22 « Modification des règlements intérieurs des accueils périscolaires et de la restauration scolaire et avenant au projet éducatif du territoire ».
- (3) Arrivée au dossier n°2 « Approbation du compte de gestion du receveur – Année 2023 ».
- (4) Départ au dossier n°26 « Bilan des cessions et des acquisitions de l'année 2023 ».
- (5) Arrivé au dossier n°3 « Approbation du compte administratif – Exercice 2023 ».

## **MODIFICATION DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET AVENANT AU PROJET ÉDUCATIF DU TERRITOIRE**

VU la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire, et notamment l'article 11 ;

VU la délibération n° D20230009 du 2 février 2023 par laquelle le conseil municipal propose la mise en place d'un nouveau rythme scolaire à compter de la rentrée scolaire de septembre 2023 ;

VU la délibération n° D20230045 du 4 mai 2023 relative au nouveau projet éducatif de territoire (PEDT 2023-2026) ;

VU le règlement intérieur des accueils périscolaires définissant les modalités d'organisation de ces différents temps approuvé en 2002 et modifié en 2014, 2015 et 2023 ;

VU le règlement intérieur de la restauration scolaire approuvé en 2023 par délibération n°D20230046 ;

VU les avis favorables de madame la directrice académique des services de l'éducation nationale de la Dordogne quant aux nouveaux projets d'organisation de la semaine scolaire des écoles primaires de l'Alba, du Bout des Vergnes, d'Edmond Rostand et de René Desmaison prévoyant un début d'enseignement le matin à 8h30 et finissant à 12h et un début d'enseignement l'après-midi à 13h45 et finissant à 16h15 ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Bergerac de limiter le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires, de réduire notablement l'empreinte carbone et de faciliter la logistique de la restauration scolaire ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier le règlement intérieur lié à cette restauration à partir de la rentrée scolaire de septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient également de modifier, suite aux demandes formulées en conseils d'écoles des établissements primaires, les horaires et l'organisation des temps d'accueil périscolaires des élèves des sections maternelles afin d'harmoniser les horaires au sein de ces établissements. Ainsi, les enfants des écoles maternelles accueillis en école primaire auront les mêmes horaires que ceux des écoles élémentaires à partir de la rentrée scolaire 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'avenanter le PEDT, d'arrêter un nouveau règlement intérieur des accueils périscolaires et un nouveau règlement intérieur de la restauration scolaire définissant les modalités d'organisation et de facturation de ces différents temps proposés pour la rentrée scolaire 2024-2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** les termes du nouveau règlement intérieur des accueils périscolaires tel que joint en annexe à la présente délibération ;
- **D'APPROUVER** les termes du nouveau règlement intérieur propre à la restauration scolaire des écoles publiques bergeracoises prévoyant les modalités de réservation des repas, tel que joint en annexe à la présente délibération ;
- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant au PEDT, tel que joint en annexe à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit avenant au PEDT ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre desdits règlements et du PEDT avenant et à signer tous documents y afférant.

**Adopté par 23 voix pour** : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE (pouvoir), Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER (pouvoir), Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE (pouvoir), Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY (pouvoir).

**8 voix contre** : Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 27/06/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 3 JUL. 2024  
et de l'affichage en date du - 3 JUL. 2024 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire

  
Fabien RUET



Le Maire,

  
Jonathan PRIOLEAUD